N° 2025.09.04

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 022-212200497-20251226-2025_09_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le douze décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, JOUFFE, LONCLE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, EVEN Conseillères Municipales
MM. BOITTIN, CADE, DOS, LETONTURIER (arrivé à 20h20) Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : **Mmes DETOT (procuration à Mme LONCLE), MARTIN (procuration à Mme COTIN), MENIER (procuration à Mme JOUFFE), M. BIARD (procuration à M. BOURGET) et MILLOT (procuration à M. MACE)**

Monsieur Philippe DOS a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

DEVIS COMPLÉMENTAIRE : RÉFECTION DE LA POUTRE DE L'ÉGLISE

Madame Claudine LONCLE, Adjointe au Maire en charge des bâtiments communaux explique aux membres du Conseil Municipal, que suite au traitement contre les vrillettes de la poutre sous le balcon, il s'avère nécessaire de renforcer cette poutre traitée précédemment. La société TREGOR Traitement qui a réalisé les travaux de traitement propose un devis de 1 630,16 € H.T. soit 1 956,19 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, à la majorité des personnes présentes (M. LETONTURIER était absent à l'heure du vote) 15 voix pour et 1 abstention Jean-Luc CADE, le Conseil Municipal :

- Retiens l'offre de la société TREGOR Traitement pour la somme de 1 630,16 € H.T. soit 1 956,19 € T.T.C.
- Autorise Madame le Maire, à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.